

OBJET MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Commune a lancé en 2004 un appel d'offres pour assurer la maintenance de ses logiciels informatiques pour une durée totale de 3 ans. Ces marchés arrivant à terme en fin 2007, il est proposé de les relancer pour le bon fonctionnement de ses services.

Les prestations comprennent :

- la mise à jour des logiciels,
- l'assistance informatique.

Les crédits nécessaires sont inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6156 du Budget principal.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :
 - . passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - . allotissement en 13 lots, avec un montant prévisionnel total de 420 000,00 €/ an ;

LOTS	LIBELLE
1	Logiciel de Gestion des Ressources Humaines
2	Logiciel de Gestion Financière
3	Logiciel de Gestion des Stocks - Achats -Travaux
4	Logiciel de Gestion de Prêts
5	Logiciel de Gestion du Parc Automobiles
6	Logiciel de Système d'Information Géographique
7	Logiciel de Gestion Scolaires et Périscolaires
8	Logiciel de Gestion de l'Etat Civil
9	Logiciel de Gestion Electorale
10	Logiciel de Gestion du Recensement Militaire
11	Logiciel de Gestion de l'Urbanisme
12	Logiciel de Communication Electronique
13	Logiciels Systèmes, Réseaux et Bureautiques

- . durée prévisionnelle : 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois par reconduction expresse ;

- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) de m'autoriser à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

OBJET MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6156 du Budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-76 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour la maintenance des logiciels informatiques :

- . passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- . allotissement en 13 lots, avec un montant prévisionnel total de 420 000,00 €/ an ;

LOTS	LIBELLE
1	Logiciel de Gestion des Ressources Humaines
2	Logiciel de Gestion Financière
3	Logiciel de Gestion des Stocks - Achats - Travaux
4	Logiciel de Gestion de Prêts
5	Logiciel de Gestion du Parc Automobiles
6	Logiciel de Système d'Information Géographique

LOTS	LIBELLE
7	Logiciel de Gestion Scolaires et Péri-scolaires
8	Logiciel de Gestion de l'Etat Civil
9	Logiciel de Gestion Electorale
10	Logiciel de Gestion du Recensement Militaire
11	Logiciel de Gestion de l'Urbanisme
12	Logiciel de Communication Electronique
13	Logiciels Systèmes, Réseaux et Bureautiques

durée prévisionnelle : 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournis-seur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s) et de tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA

